

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2015

MALADIE DE LYME - (N° 2291)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
M. Vannson

ARTICLE 4

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« portera »,

le mot :

« porte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.